



# Le St-U spécial

## Vendredi 16 mars 2018

### **ERRATUM**

#### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE**

#### **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance extraordinaire du 26 mars 2018 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone A-11, sur le lot 5 387 541-Ptie, au numéro civique 316, rang Saint-Joseph autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole existant à 3 mètres de la marge latérale, alors que la disposition de la sous-section 7.4 du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci doit être implanté à 4.5 mètres de la marge latérale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 14 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2018**

*Christine Genest*

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière